

BIENVENUE SUR L'ESPACE PROFESSIONNEL DE L'OFFICE DE TOURISME MARCIGNY-SEMUR

Vous êtes acteur du tourisme sur notre territoire ? Cet espace vous est dédié !

Cette page a été créée dans le but de vous communiquer des informations utiles et de vous partager des documents pratiques pour développer votre activité professionnelle, créer votre hébergement, vous accompagner dans vos démarches...

Cet espace est le vôtre, aussi, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour le compléter selon vos besoins : otmarcignysemur@gmail.com

Afin de vous orienter dans vos démarches, nous effectuons une veille des dispositifs, des aides ou des différents moyens qui peuvent vous être utiles.

Cette page évolue au fil de l'actualité, n'hésitez à la consulter régulièrement...

DEVENEZ PARTENAIRE DE LA DYNAMIQUE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Plus de 60 prestataires nous font confiance, pourquoi pas vous ??

Découvrez le guide du partenariat 2024

LES AVANTAGES D'ÊTRE PARTENAIRE ADHÉRENT :

Une meilleure visibilité de vos informations sur notre site internet : avec une description commerciale, photos, tarifs, coordonnées et lien vers votre messagerie-téléphone et site internet, vos labels, vos ouvertures, votre situation géographique, vos équipements et caractéristiques.

Une meilleure visibilité dans nos brochures qui sont distribuées lors des salons, bourse d'échange, aux visiteurs et aux prestataires, et afficher en vitrine à l'Office de Tourisme.

Mise à disposition des brochures touristiques pour afficher au sein de vos locaux

Etre partie prenante de la vie de l'Association : Invitation à l'Assemblée Générale et droit de vote pour l'élection des membres du CA.

Pour les artisans d'art et producteurs locaux : possibilité de déposer vos objets et/ou produits en vente dans notre espace boutique !

Profitez d'un nouvel outil de promotion pour les hébergeurs : Weebnb, une solution de réservation en ligne (prestation payante supplémentaire)

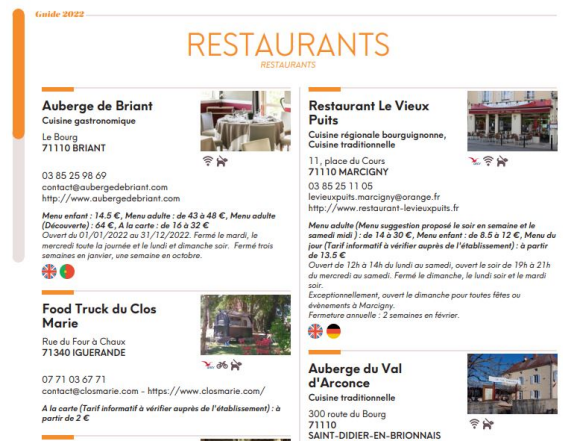
BÉNÉFICIER d'une large diffusion en intégrant notre réseau pour seulement 40 euro l'année !

COMMENT DEVENIR PARTENAIRE ADHÉRENT :

Je prends connaissance de l'ensemble des informations du guide du partenariat 2024

Je complète le formulaire adhésion 2024
 J'envoie mon règlement de 40 euro*
 Je reçois ma facture acquittée
 Je suis partenaire pour l'année 2024 !

- * Retourner votre règlement :
- Par CHÈQUE à l'ordre de Office de Tourisme Marcigny-Semur (Place des Halles 71110 MARCIGNY).
 - Par CARTE BANCAIRE ou ESPÈCES , sur place à l'Office de Tourisme
 - Par VIREMENT BANCAIRE (intitulé du virement = adhésion 2024 OU adhésion 2024 + Weebnb) : IBAN FR76 1780 6000 4545 2038 1000 019 BIC AGRIFRPP878



ACTUALISATION DE VOS INFORMATIONS 2024 SUR DECIBELLES DATA !

Collecte des informations touristiques

DECIBELLES DATA, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Vous n'avez encore jamais écouté parler de Décibelles Data ?
 Vous êtes nouveaux prestataires touristiques sur le territoire ?
 Pour mieux comprendre, nous vous invitons à regarder la vidéo

<-----

En effet, nous proposons à l'ensemble des prestataires touristiques de la destination d'être diffusés sur différents réseaux (sites internet de la région, du département, du Pays-Charolais-Brionnais, de l'Office de Tourisme Marcigny-Semur, nos brochures papiers, guide pratique du Charolais-Brionnais, application Route 71...).

ATTENTION : dans l'obligation de respecter le RGPD, toute fiche dont le propriétaire n'aura pas accepté la Convention Générale d'Utilisation sur Décibelles Data ne remontera plus sur tous les supports cités précédemment (les sites internet de la région, du département, du Pays Charolais-Brionnais, de l'Office de Tourisme...)

Il est donc essentiel pour la promotion de votre activité de vous connecter au minimum une fois par an sur la base de données.

Munissez vous de vos informations 2024 et accédez à votre espace muni de votre identifiant et votre mot de passe via le lien suivant pros-decibelles-data.tourinsoft.com :

Vérifiez ou saisissez :

- Nouvelle description commerciale
- Vos nouvelles ouvertures
- Vos nouveaux tarifs
- Nouvelles photos de votre établissement
- Vos contacts

<-----

Vous avez besoin d'aide pour réaliser vos mises à jour ?
Consultez le manuel de saisie Décibelles Data pour les PROS

OU

Contactez-nous :

Nos coordonnées : 03.85.25.39.06 ou par mail à
ot.marcigny-semur@wanadoo.fr

VOTRE CONTACT : Marylin DE SOUSA ou en son absence
Florence Lagoutte



déçibelles^{data}

plus de résonance pour nos destinations



Nouveauté : Hébergeurs, bénéficiez de la solution Weebnb !

Vous souhaitez communiquer plus efficacement ? L'outil WeeBnB est LA solution qu'il vous faut ! Rejoignez-nous !

L'Office de Tourisme de Marcigny-Semur en partenariat avec la Mission Tourisme de Saône-et-Loire, propose la solution WeeBnB à tous les prestataires du territoire adhérents à l'Office de Tourisme.

WeeBnB, Qu'est-ce que c'est ?

Un site internet clé en main pour tous les prestataires : Un site internet très simple à utiliser, avec votre nom de domaine et enrichi des données issues de Décibelles Data (activités, restaurants, agenda...)

En plus, le service propose pour les hébergeurs adhérents uniquement qui dispose de la solution :

La synchronisation de vos calendriers de réservation en ligne : Avec une unique interface, gérez tous vos plannings de vente en ligne, efficacement et simplement.

L'affichage en temps réel de vos disponibilités et prix sur le site Internet de l'Office de Tourisme et Route71 : La recherche des internautes est simplifiée, augmentant les chances de demandes de réservation en direct.

La génération d'un contrat de location

Un livret d'accueil numérique : Toutes les informations sur votre hébergement et le territoire en version numérique, à adresser à vos clients.

Les avantages :

Plus de visibilité sur le web
Pour les hébergeurs :

Une gestion simplifiée de vos disponibilités et des demandes de réservation,
Un gain de temps pour suivre l'état de vos réservations,
Plus de ventes en direct, sans intermédiaire ni commission.

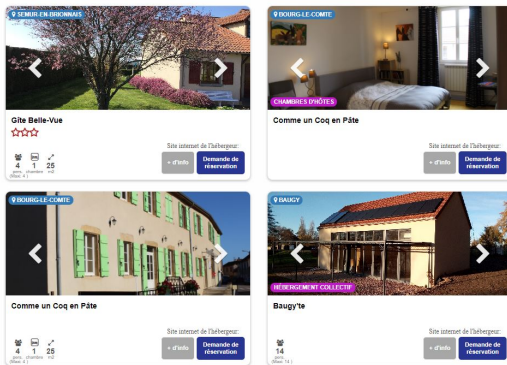
Combien ça coûte ?

Le coût s'élève à seulement 96 euro par an !

Contactez-nous pour plus d'informations ou consultez le site internet WeeBnB

weebnb





CRÉATION ET DÉCLARATION DE CHAMBRES D'HÔTES OU GITES

Définitions :

Chambres d'hôtes

Il s'agit de chambres meublées situées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations. Elles sont exploitées toute l'année ou en saison. La location d'une chambre d'hôtes comprend obligatoirement la fourniture groupée d'une nuitée (incluant le linge de maison) et du petit-déjeuner. L'accueil doit être assuré par l'habitant, dans sa résidence principale. Chaque chambre d'hôtes doit donner accès à une salle d'eau et un WC indépendant. La capacité d'accueil est limitée à 5 chambres d'hôtes et 15 personnes en même temps.

Se renseigner sur les démarches et critères obligatoires pour l'ouverture d'une chambre d'hôtes - lien vers entreprises.gouv.fr

Pour déclarer votre hébergement en mairie - Télécharger le dernier avis CERFA

Meublé de Tourisme

Il s'agit de villas, appartements, ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage : séjour à la journée, à la semaine ou au mois. La location saisonnière ou de tourisme se distingue du bail d'habitation par deux critères :

- Le locataire n'y élit pas domicile
- La location est conclue pour une durée maximale de 90 jours

Se renseigner sur les démarches et critères obligatoires pour l'ouverture d'un meublé de tourisme / gîte - lien vers entreprises.gouv.fr

Pour déclarer votre hébergement en mairie - Télécharger le dernier avis CERFA

Autre déclaration : la location de meublé, pour moins de 23 000euro, est une activité commerciale connue sous le statuts de loueur meublé non professionnel.

En fonction de votre situation (lieu et utilisation personnelle du bien loué), il est possible que vous ayez à payer la cotisation foncière des entreprises. Vous devez consulter le service des impôts des entreprises (SIE) du lieu où se situe le logement loué pour savoir si vous aurez ou non à régler cet impôt.

Depuis 2021, la déclaration d'un hébergement touristique, que celui-ci soit classé ou non, ancien ou récent, statut professionnel ou non professionnel est obligatoire afin d'obtenir un numéro de SIRET .

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

- le site impots.gouv.fr (lien en bas)
- télécharger les guides des hébergeurs chambre d'hôtes ou meublé

Vous avez un projet de création sur le secteur ? Vous avez des questions ?

Différents organismes sont à vos côtés pour vous accompagner dans vos démarches, répondre à vos interrogations.

N'hésitez pas à les contacter :

Gîtes de France Saône-et-Loire

35 Espl. Du Breuil

71110 MACON

03 85 29 55 60 - info@gites71.com

Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 18h - le vendredi de 9h à 16h45

Clévacances Allier et Saône et Loire

Martine Masson

06 08 84 73 26

CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire)

Rue de la grenette

71120 CHAROLLES

03 85 24 29 00

Ouvert tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (16h30 le vendredi).

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/si-je-mets-en-location-un-meuble-fois-je-minscrire-au-greffe->

INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXE DE SEJOUR A USAGE DES HÉBERGEURS DU TERRITOIRE

La taxe de séjour est gérée par les Communautés de Communes de Marcigny et de Semur-en-Brionnais.

Si vous louez un hébergement à des touristes sur l'une des 26 communes du territoire, vous devez percevoir la taxe de séjour et être enregistré en tant que logeur auprès des Communautés de Communes de Marcigny et de Semur-en-Brionnais.

A partir du 1er janvier 2021, la taxe de séjour évolue sur les deux territoires :

? Certains tarifs ont changé et le comptage passe au réel, étendu sur toute l'année.

? Un nouveau mode de calcul de la taxe de séjour est applicable pour les hébergements en attente de classement ou sans classement (hôtels, meublés...).

Vos interlocuteurs privilégiés : La Communauté de Communes dont vous dépendez.

Communauté de Communes de Semur-en-Brionnais

Rue des Ebaulais

71800 SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS

03 85 25 86 47 - com.com.semur@wanadoo.fr - www.cc-semur-en-brionnais.fr

Ouvert du lundi au vendredi : 8h-17h, sauf le mercredi : 14h-17h

Communauté de Communes de Marcigny

5, place du Cours

71110 MARCIGNY

03 85 25 37 08 - cc.marcigny@wanadoo.fr - www.cc-marcigny.fr

Ouvert : du lundi au samedi : 9h-12h / 14h-18h